

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
SEANCE du 26 Septembre 2014

Le vingt-six septembre deux mil quatorze les membres du C.C.A.S de la commune régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE

Présents : Mmes AUMONT A, BODARD A, DAFFY P, LAMARQUE C, MARTIN Emilie, SILNIQUE I, THOMINET A, et Mr DAMOISEAU B.

Absents excusés : Mmes BOUCHARDON O, GALLON A-S.

Secrétaire de séance : Mme Emilie MARTIN

OBJET : Préparation du repas des aînés.

La commission fixe la date du repas au **samedi 6 décembre 2014** à 12 heures.

Les invitations seront adressées à toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi qu'au conjoint ou Concubin quel que soit l'âge. La réponse est souhaitée avant le 15 novembre 2014.

La commission décide d'inviter l'ensemble du personnel communal, ainsi que les membres du CCAS.

Le traiteur retenu est Mr Gilles Friaud « Chez Chaumat » pour un menu de 30 € par personnes sans les boissons.

L'apéritif sera offert par Mr le Maire, et les vins sont pris en charge par les Adjointes.

De plus, le CCAS offrira un ballotin à chaque personne présente. Par conséquent, la commission charge Mme BODARD d'effectuer les achats de chocolat, et ces ballotins seront confectionnés par les membres du CCAS

OBJET : Colis de fin d'année.

Un coffret cadeau sera offert à toutes les personnes, ayant droit au repas, mais ne pouvant être présentes. Par conséquent, les membres du CCAS décident de s'adresser à la société « Eymet Village » pour commander ces coffrets d'une valeur unitaire de 16,94 €. Le nombre exact sera défini après le repas.

QUESTIONS DIVERSES :

Décors de Noël : Les membres du CCAS envisagent d'acquérir des nouvelles décorations de Noël (Boules, guirlandes, guirlandes électriques....)

Problème d'incivilité : Mme Anne Thominet informe les membres du CCAS que la factrice rencontre de grandes difficultés pour effectuer son travail quotidien chez l'une de nos administrées. Cette personne âgée vit seule, sans aucune aide. L'assistante sociale du secteur

doit lui envoyer une lettre pour lui proposer un rendez-vous.